



D.2021.12.15.1.1.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B**1.2 – MARCHES – CONVENTIONS****1.1.6 – T1 Terminus Partiel ODYSSUD : Marché de travaux n° LAE 2021 14751 – Lot 09 : Bâtiment :
Autorisation de signer le marché avec l'entreprise Société nouvelle Thomas & Danizan.**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPR			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2020.12.16.1.10, approuvait les études d'Avant-projet du terminus partiel sur le site d'ODYSSUD dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 4 500 000 euros (HT valeur janvier 2017).

L'ensemble des travaux de l'opération du terminus Partiel ODYSUD a fait l'objet de 9 lots décomposés comme suit :

- Lot 01 : Infrastructures VRD et Voie ferrée,
- Lot 02 : Ligne Aérienne de Contact,
- Lot 03 : Energie Cfo, Cfa,
- Lot 04 : Signalisation ferroviaire,
- Lot 05 : Mobilier de station,
- Lot 06 : Gestion Technique Centralisée,
- Lot 07 : SAEIV,
- Lot 08 : Plantations et espaces Verts,
- Lot 09 : Bâtiment.

Le marché objet de la présente délibération concerne le lot n°09 a pour finalité la construction d'un bâtiment de 76m² environ : gros œuvre, second œuvre et câblage réseau du local.

La durée prévisionnelle du marché est de 12 mois.

Une première procédure en appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique avait été engagée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 27 juillet 2021 aux publications du BOAMP et du JOUE et le 29 juillet 2021 à MARCHES ONLINE.

Aucune offre n'a été remise pour le lot 9 bâtiment, ce lot a par conséquent été déclaré infructueux.

Au regard de ces éléments, par décision du président de Tisséo Collectivités en date du 14 septembre 2021, une procédure sans publicité, avec mise en concurrence de 3 entreprises, au titre de l'article R2122-2 du code de la commande publique a été lancée.

Les 3 candidats sollicités sont :

1. Société Nouvelle Thomas & Danizan,
2. GTM Sud-Ouest TP GC,
3. Société Lauragaise du Bâtiment,

Le dossier de consultation a été transmis par voie électronique aux 3 candidats le 22 septembre 2021, la date limite de remise des offres était fixée au 18 octobre 2021.

Les 3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 30 novembre 2021, attribué le marché à l'entreprise Société nouvelle Thomas & Danizan pour un montant de 399.881,67 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché LAE 2021 14751 avec l'entreprise Société nouvelle Thomas & Danizan et d'autoriser la dépense correspondante.

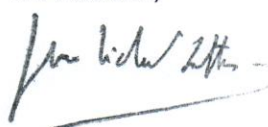
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise Société nouvelle Thomas & Danizan le marché n° LAE 2021 14751 relatif aux travaux de bâtiment dans le cadre de l'opération Terminus partiel Odyssud, pour un montant total 399.881,67 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211217-20211215-1-1-6D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021